



Débat Grand Région
Dépôt M. Marcel Oberweis
19 mars 2008

4
MOTION

La Chambre des Députés,

- convaincue que les développements récents au niveau de l'Union européenne en matière de développement territorial notamment en ce qui concerne la cohésion territoriale désormais inscrite dans le nouveau traité de Lisbonne, l'adoption du premier programme d'action relatif à la mise en œuvre de l'Agenda territorial et la signature de la Charte de Leipzig sont autant d'éléments positifs et favorables au renforcement et au développement de la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne ;
- convaincue que les multiples projets menés au niveau de la Grande Région, méritent d'être portés à la connaissance du grand public ;
- convaincue que les nombreuses initiatives du Gouvernement luxembourgeois menées dans le cadre de la coopération transfrontalière, soit bilatérale soit multilatérale, nécessitent une concertation interministérielle ;
- considérant que le développement territorial et socio-économique du Grand-Duché de Luxembourg ne peut se faire qu'en étroite coopération avec les entités partenaires de la Grande Région en matière d'aménagement du territoire dans une approche intégrative par ailleurs soulignée à juste titre dans l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg réalisé par l'OCDE ;
- considérant que la présidence luxembourgeoise du 11^e Sommet de la Grande Région se donne dans son programme de travail comme objectif principal la création progressive d'un vaste réseau de villes de dimension métropolitaine afin de répondre aux principes du développement durable et de garantir, à terme, un niveau élevé de la qualité de vie des habitants de la Grande Région à travers une concurrentialité européenne mieux appréhendée ;
- considérant que la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région tant bilatérale que multilatérale nécessite une plus grande concertation, une meilleure visibilité et un agencement accru au niveau du Sommet des Chefs des Exécutifs de la Grande Région ;

invite le Gouvernement

- à soutenir la présidence luxembourgeoise du 11^e Sommet dans la mise en œuvre des deux principaux objectifs énoncés dans son programme de travail sous le volet I « Espace » :

- dégager à court terme une démarche cohérente et intégrative en matière de développement territorial et de planification territoriale tant de l'espace urbain que de l'espace rural

et

- mettre en place à plus long terme et de façon progressive et structurée un concept d'une métropole polycentrique transfrontalière capable de se mesurer avec les grandes métropoles européennes en développant un réseau des grandes villes de la Grande Région respectivement des porteurs de fonctions urbaines en matière de culture, de tourisme, d'enseignement, de recherche, des transports et de santé ;

- à créer une structuration juridique commune, de préférence, sous forme du nouvel instrument juridique mis en place par l'Union européenne dénommé Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) permettant d'assurer la mise à disposition :

- d'un budget transfrontalier commun

et

- d'un personnel qualifié engagé soit à durée déterminée (2 ou 4 présidences) soit à durée indéterminée.

- à développer dans le cadre de ce GECT, la Maison de la Grande Région en tant que cheville ouvrière de la coopération transfrontalière au service du grand public et des administrations nationales et régionales regroupant un ensemble d'infrastructures et d'instances déjà existantes ou à créer ;

- à réfléchir aux moyens et mesures nécessaires afin de structurer la coopération transfrontalière soit bilatérale soit multilatérale de l'ensemble des ministères luxembourgeois.

(F. Letjens)

Gibeyen

Ren Vj

(B. Fayot)

(D. Oberkirch)

Adam
(C. Adam)

qui
